

## **/ Crise sanitaire**

Dans le cadre du confinement généralisé, appliqué depuis le 30 octobre 2020, le CCAS de Guipavas propose un dispositif d'aide aux personnes : la veille sociale téléphonique. Celle-ci s'effectue via l'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables.

### **Personnes concernées**

- > Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- > Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- > Les personnes en situation de handicap

### **Faites-vous connaître et inscrivez-vous !**

#### **Pourquoi s'inscrire ?**

Les personnes figurant sur le registre nominatif, géré par le CCAS de Guipavas et mis en œuvre en période de crise sanitaire (type Covid-19), seront contactées, par téléphone en toute confidentialité, par des agents de la ville. Des conseils élémentaires leur seront prodigués.

En cas de non-réponse, les personnes à contacter en cas d'urgence ou les intervenants à domicile seront prévenus pour s'assurer que tout va bien.

#### **Comment s'inscrire ?**

Si cette situation vous concerne ou concerne l'un de vos proches, inscrivez-vous ou inscrivez-le dès maintenant sur le registre nominatif des personnes vulnérables. La demande d'inscription est gratuite et volontaire.

Si vous étiez déjà inscrit sur le registre et que vous souhaitez maintenir votre inscription, il est nécessaire de renvoyer ce formulaire chaque année.

Le formulaire peut être rempli soit par la personne concernée, soit par son représentant légal, soit par un tiers (intervenant médico-social, entourage, parent, ami, etc.).

#### **> Remplir le formulaire en ligne**

Si vous n'arrivez pas à accéder au formulaire en ligne, il est possible de contacter le CCAS par téléphone au 02.98.32.88.33.

#### **Comment se faire radier du fichier ?**

Sur simple demande de votre part par courrier au CCAS (11 rue amiral-Troude - 29490 Guipavas) ou par téléphone en appelant le 02.98.32.88.33.